

# Politique de Prix et Distinctions

## Introduction

La SCMO offre des prix et des récompenses sur une base annuelle. Quatre d'entre eux sont offerts aux membres de la SCMO et quatre autres sont ouverts à tous. Les nominations reçues pour chaque prix avant la date limite sont compilées par le coordinateur des prix. Le coordinateur des prix s'assure que chaque dossier de candidature est complet, comme décrit dans les instructions relatives aux candidatures aux prix sur le site web (<https://www.cmos.ca/site/activities/awardrecognition?nav=sidebar&#p1> et <https://www.cmos.ca/site/activities/openprizes?nav=sidebar&#p5>). Le coordinateur des prix communique avec le président du comité des prix et des distinctions afin d'organiser une réunion du comité pour examiner les dossiers de candidature complets. Le comité examinera automatiquement les candidatures (conservées par le coordinateur des prix) soumises l'année précédente, sans qu'il soit nécessaire de présenter à nouveau des documents de candidature, pour autant que la candidature réponde toujours aux critères. Le président du comité soumettra à l'approbation du Conseil de la SCMO, par l'intermédiaire du coordinateur des prix, un rapport sur les recommandations du comité concernant les lauréats des prix. Une fois que les lauréats recommandés sont approuvés, le coordinateur des prix travaille avec une entreprise de gravure locale pour finaliser les prix et récompenses respectifs. Les certificats sont également créés et imprimés, et le sceau de la SCMO est apposé sur chacun d'entre eux.

## Prix et Distinctions

### a) Le Prix du président

Le Prix du président peut être décerné chaque année à un ou plusieurs membres de la Société, afin de souligner la valeur particulière d'un article ou d'un livre récent\*, portant sur la météorologie ou l'océanographie. L'article doit être accepté pour publication dans *ATMOSPHERE-OCEAN*, le *CMOS Bulletin SCMO* ou dans toute autre revue avec comité de lecture.

*\* récent est défini comme au cours des cinq dernières années*

### b) La médaille J.-P.-Tully en océanographie

La médaille J.-P.-Tully en océanographie peut être décernée à une personne dont l'apport en matière de sciences océanographiques a exercé un impact considérable.

### c) Le prix Andrew-Thomson en météorologie appliquée

Le prix Andrew-Thomson en météorologie appliquée peut être décerné chaque année à un ou plusieurs membres de la Société pour un travail exceptionnel dans le domaine de la météorologie appliquée au Canada.

#### d) **Le prix François-J.-Saucier en océanographie appliquée**

Le prix François-J.-Saucier en océanographie appliquée peut être décerné chaque année à un ou plusieurs membres de la Société pour un travail exceptionnel dans le domaine de l'océanographie appliquée au Canada.

#### e) **La médaille Rube-Hornstein en météorologie opérationnelle**

La médaille Rube-Hornstein en météorologie opérationnelle peut être décernée chaque année à une personne ayant fourni des services météorologiques opérationnels remarquables. Ceci exclut les publications scientifiques, à moins que leurs résultats ne s'utilisent déjà pour améliorer la prestation quotidienne de services opérationnels. La médaille est octroyée pour un travail réalisé sur plusieurs années précédant l'année en cours ou pour une réalisation ponctuelle exceptionnelle.

#### f) **Les prix commémoratifs Tertia-M.-C.-Hughes pour études de 2e ou 3e cycle.**

Un prix peut être décerné annuellement pour des contributions de mérite spécial par des personnes qui sont ou étaient (dans les 16 mois précédant la date limite) soit des étudiants diplômés d'une université canadienne, soit des étudiants diplômés canadiens inscrits à une université étrangère pour des contributions de mérite dans les sciences de l'atmosphère ou de l'océan ou dans des disciplines environnementales.

#### g) **Le prix Roger-Daley de publication postdoctorale**

Le prix Roger-Daley de publication postdoctorale, d'une valeur de 2000 \$, est remis annuellement à un candidat qui, au moment de la mise en candidature, occupe au Canada un poste non permanent à titre de boursier de recherche postdoctorale ou d'assistant de recherche, et a obtenu son doctorat dans les cinq dernières années. Le prix est remis en fonction de l'excellence d'une publication déjà parue ou en voie de l'être au moment de la mise en candidature, et ce, dans les domaines de la météorologie ou de l'océanographie. Le premier prix, fondé en 2005, continuera d'exister tant que le permettra le fonds créé par madame Daley et financé par des subventions versées par l'entremise de la SCMO.

#### h) **La médaille Neil-J.-Campbell pour service bénévole exceptionnel**

La médaille Neil-J.-Campbell pour service bénévole exceptionnel peut être décernée annuellement à un membre ayant rendu bénévolement des services exceptionnels à la SCMO. La médaille peut être décernée pour une contribution exceptionnelle s'étendant sur une seule année ou plusieurs. La contribution doit avoir fait progresser de façon importante la SCMO ou ses objectifs, à l'échelle nationale ou locale.

#### i) **Citations**

La Société peut décerner des citations à des particuliers, des groupes ou des organisations qui ont contribué de façon exceptionnelle à promouvoir, durant l'année précédente, la météorologie ou l'océanographie auprès du public canadien.

## j) Autres prix

La Société peut créer d'autres prix, distinctions ou bourses pour souligner des réalisations scientifiques et promouvoir la météorologie et l'océanographie, si l'occasion ou le besoin se présentent.

## Responsabilités du comité des prix et des distinctions

Le comité des prix et des distinctions réexaminera chaque année son mandat. Le mandat se trouve à l'adresse suivante :

<https://www.cmos.ca/company/roster/companyRosterView.html?companyRosterId=54>.

Toute modification mineure des prix existants recommandée par le comité doit être approuvée par le Conseil de la SCMO. Si le comité recommande des changements majeurs à l'offre existante de prix, ou l'ajout de nouvelles récompenses, ceux-ci doivent être approuvés par le Conseil de la SCMO et ensuite approuvés par les membres lors de l'Assemblée générale annuelle suivante.